

## Déclaration UE de conformité

SOJAM, 2 Mail des Cerclades, CS 20808 Cergy, 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX, déclare par la présente que le produit suivant :

Référence : LAMP 7  
Nom commercial : ACTO Grill'insectes Lampe LED U.V. 20 m<sup>2</sup>  
Gencod : 3 361670 900364

Est fabriqué conformément aux directives et normes suivantes :

- **DIRECTIVE 2014/30/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ;
- **DIRECTIVE 2014/35/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des États membres relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ;
- **DIRECTIVE 2011/65/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;
- **EN IEC 55014-1:2021** Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : Emission ;
- **EN 61000-3-3:2013+A1:2019+A2:2021** Compatibilité électromagnétique - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel ;
- **EN IEC 61000-3-2:2019+A1:2021** Compatibilité électromagnétique - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase) ;
- **EN IEC 55014-2:2021** Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits ;
- **EN 60335-2-59:2003+A1:2006+A2:2009+A11:2018** Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-59 : Règles particulières pour les destructeurs d'insectes ;
- **EN 60335-1:2012+A11:2014+A13:2017+A1:2019+A14:2019+A2:2019+A15:2021** Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : Exigences générales ;
- **EN 62233:2008** Méthodes de mesures des champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques et similaires en relation avec l'exposition humaine ;
- **EN 50581:2012** RoHS II - Documentation technique pour l'évaluation des EEE en ce qui concerne la restriction des substances dangereuses ;
- **EN 50075** Matériel pour installations domestiques et analogues - Fiches de prise de courant 2,5 à 250 V plate bipolaire non démontable, avec câble, pour la connexion des appareils de la classe II pour usages domestiques et analogues.

Fait à Cergy-Pontoise, le 27 Février 2023

**Clarisse LEDOUX**  
Chargée d'affaires réglementaires

**SOJAM**  
2 mail des Cerclades  
CS 20808 - CERGY  
95015 CERGY PONTTOISE CEDEX  
Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90  
Siret : 533 577 490 00014  
Agrément Distrib. Phyto. IF01729



2, Mail des Cerclades - CS 20808 Cergy - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90